

Les temps anciens

LES ORIGINES

La date de création du village est imprécise. Sur le talus latéral droit de l'église, lors d'installations de voirie, **des squelettes du VIII^e siècle furent exhumés en 1993**. Le service régional de l'archéologie d'Ile-de-France dénombra 283 fragments d'ossements, quatre individus : deux adultes, un enfant et un adolescent âgé de 17 à 24 ans.

Leurs positionnements attestent de l'emplacement d'un cimetière et donc d'un site de lieu de culte. La pâte rugueuse constituant les



Squelette daté du VIII^e siècle retrouvé en 1993 au pied de l'église de Sainte-Aulde

tessons de céramique découverts dans les sépultures, permirent de les dater de la période carolingienne.

Le nom du village apparaît pour la première fois en 1109 (Sancta Auda). Des recherches archéologiques et historiques restent à faire pour démontrer l'éventuelle occupation néolithique et gallo-romaine souvent évoquée.

Portail roman du XII^e siècle de l'église de Sainte-Aulde



SAINTE-AULDE DÉPEND DU MONASTÈRE DE REUIL

Le territoire de Sainte-Aulde est décrit comme "fertile en blés et excellents vins, on y tire force plâtre et quantité de meules pour moulins qu'on transporte dans toute la France, même dans les pays étrangers". Il aurait été donné par l'évêché de Meaux à son chapitre qui le céda ensuite au prieuré de Reuil. Le monastère de Reuil était une dépendance de la Charité-sur-Loire.

Les seigneurs locaux donnent au monastère de Reuil des terres comme ceux de la Ferté-Aucole (La Ferté-sous-Jouarre), ou les Pothier de Chamigny, fondateurs du prieuré de la Madeleine (1163), ou encore Hugue Le Blanc qui offre la terre de Chamot (Chamoust) "avec ses dépendances ainsi que les hommes et serves de La Ferté" (1171). Hugues de Monceus (Moncel) offre en 1161 "le bois de Ruget, le bois de Butard (butardi) et celui de la Molera dans la paroisse de Sancta Alda (Sainte-Aulde)". Toutes ces donations furent confirmées par le pape Luce III, par sa bulle donnée à Vérone en 1184 et par Reynaud, évêque de Meaux, en 1160. Il semblerait que trois seigneuries existaient alors : Chamoust, la Bordette et Le Moncel.



Gaston de Foix réprime une jacquerie à Meaux en juin 1358

Au milieu du XIV^e siècle, la révolte gronde à la suite d'une avalanche de calamités économiques et politiques. **La Ferté-sous-Jouarre, mais aussi Sainte-Aulde, se signalent par des jacqueries.** 1348 est une année sanglante où les milliers de Jacques sont finalement neutralisés. C'est l'époque de Jehan de Brie, berger de Nolongue, devenu secrétaire du roi Charles V (1379) et rédacteur d'un traité d'agriculture et de l'élevage des moutons qui fut longtemps réputé. C'est aussi l'époque où la viticulture et l'élevage prennent de l'ampleur aux dépens des céréales.

LE HAUT MOYEN-ÂGE ET LES MÉROVINGIENS

En tout état de cause, le village fait partie d'une région au passé mérovingien brillant et fondateur de la nation française.

En 486, les Francs deviennent maîtres du pays après la victoire de Clovis à Soissons et la région de Meaux tient une place de choix dans le royaume mérovingien, où Paris est élevé au rang de capitale royale. Les monastères fleurissent sur la terre de Brie : Faremoutiers en 615, Jouarre en 630, Rebais en 634, Reuil-en-Brie en 637.



Crypte de Jouarre (VII^e siècle) mérovingienne

C'est aussi une époque de saints. Du VI^e au IX^e siècle, sur vingt-six évêques de Meaux, six furent canonisés. Saint Colomban, venu d'Irlande, traverse la région vers 611. Il fonde l'abbaye de Sainte-Croix, qui deviendra celle de Saint-Faron. À Ussy, dans un grand domaine foncier, les fils du propriétaire, Adon, Dadon et Radon, formés à la Cour de Clotaire II, puis de Dagobert, fondent l'abbaye de Jouarre, le monastère de Rebais et le prieuré de Reuil. Sans oublier saint Fiacre, originaire également d'Irlande et venu en Brie vers 626. Sainte Aulde fait partie de cette mouvance d'implantation chrétienne dans la région.



Statue de saint Fiacre du XV^e siècle classée monument historique (église de Sainte-Aulde)

Christ au Tétramorphe, (crypte de Jouarre)



LE SORT DE CHAMOUST DÉCIDÉ AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS EN 1478



En 1478, la chambre des requêtes du Palais de Justice de Paris, eut à rendre une sentence relative à la propriété de la terre et seigneurie de Sainte-Aulde. Le chevalier Christophe de Hangest et sa femme, Claude de Thoulangeon, s'opposaient au prieur et au couvent de Reuil. De son côté, le frère de Claude, Marc de Thoulangeon, seigneur de Montrichard et de Vellexon, se prétendait propriétaire de ces terres. Louis XII confisqua les biens pour les remettre au monastère de Reuil. "sentence de la Chambre des requêtes du Palais à Paris, entre messire Christophe de Hangest, chevalier, et sa femme, demandeurs en matière de retrait lignager, d'une part et les religieux, prieur et couvent de Reuil, d'autre part, "sur ce que lesdits demandeurs disaient et proposaient que Marc de Thoulangeon et Claude de Thoulangeon, femme d'icelluy messire Christophe, étaient et sont frère et sœur, et par ce, prochain lignage, lequel Marc de Thoulangeon s'étaient dict, porté et nommé seigneur propriétaire de la terre de Sainte-Aulde, et durant les guerres qui ont eu cours en ce royaume depuis vingt ans en ça, avait toujours demeuré et tenu le party contraire au Roi, en adhérant à plusieurs rébellions faictes et entreprises par les rebelles et désobéissants ; au moyen desquelles rébellions et entreprises faictes par ledit Marc de Thoulangeon, contre la majesté et l'autorité royales, en venant aussi contre la volonté du Roy, duquel il estait et est subject, il avait et a confisqué et forfait corps et biens envers ledit seigneur, parquoy la terre et seigneurie de Sainte-Aulde avait appartenu au Roy, lequel pour bons et agréables services que lui avaient faiz iceux demandeurs, tant au fait de ces guerres que autrement, icelluy seigneur, donne, cède, transporte et délaisse ausdits demandeurs, ladite terre et seigneurie de Sainte-Aulde..."

(Document provenant du Prieuré de saint Pierre et saint Paul de Reuil - côte : H 388).



Louis XII

AU XV^e SIÈCLE, LE SEIGNEUR DE CHAMOUST REND HOMMAGE À L'ABBESSE DE JOUARRE

"foi et hommage rendus à haulte et puissante dame, madame Charlotte de Bourbon, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Jouarre, par noble homme Jehan du Val, escuyer, seigneur de Chamoust, en la paroisse de Sainte-Haulde, pour la cour de Biercy".

Conservé aux archives départementales, ce document n'a pu encore être totalement décrypté.

